

EDITO

Créée en 1997, la MISE "Mission Inter-Services de l'Eau" a vu son champ de compétences élargi aux problématiques de la nature et de biodiversité pour devenir « Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature » MISEN par arrêté préfectoral du 21 octobre 2011. Elle regroupe l'ensemble des services de l'État, le Conseil Général et les établissements publics concernés par les thèmes de l'eau et de la nature.

En tant que de besoin, d'autres services peuvent être associés aux travaux de la MISEN (Météo-France, BRGM, etc...).

La MISEN n'est pas un service de l'État en tant que tel et n'assure donc pas directement des missions d'instruction de dossiers ou de police. Elle a un rôle de coordination des services de l'État dans le département dans le but d'améliorer l'efficacité, la cohérence et la lisibilité de l'action publique.

La MISEN est animée au plan technique par la Directrice Départementale des Territoires. Je préside un comité stratégique qui se réunit une fois par an pour arrêter la politique de contrôle.

Vous trouverez dans ce bulletin des rubriques relatives à l'actualité du plan de contrôles « eau et nature », à la présentation des services chargés de faire respecter les réglementations environnementales sous mon égide pour la police administrative et sous celle des procureurs de la République pour la police judiciaire.

Bonne lecture à tous.



La Préfète du Tarn
Josiane CHEVALIER

LE COMITE STRATEGIQUE MISEN

Le 31 mars 2014, le comité stratégique de la mission inter-services de l'eau et de la nature s'est réuni.

Présidée par Madame la Préfète, cette instance réunit les services en charge de la mise en œuvre de la police de l'environnement et les procureurs de la République ou de leurs représentants.

A cette occasion, les intervenants ont rappelé l'entrée en vigueur le 1er juillet 2013 de la réforme des procédures de contrôle du code de l'environnement qui harmonise les différentes polices spéciales et donne des pouvoirs élargis aux agents en cas d'atteinte à l'environnement.

LES PLANS DE CONTRÔLES

Pourquoi ?

Le plan de contrôles permet de vérifier que les actions et les travaux réalisés dans les milieux naturels et aquatiques sont conformes aux autorisations délivrées. Il permet aussi de vérifier que ces actions contribuent à atteindre le bon état des eaux à l'horizon 2015. Les contrôles sont aussi l'occasion de dialogues constructifs avec les pétitionnaires. Près de 70% des contrôles réalisés en 2013 sont conformes.

En 2014 :

Il a été validé par la Préfète et les Procureurs. Les grands axes du plan de contrôle « eau et nature » restent globalement inchangés par rapport à 2013.

Les actions de contrôle prépondérantes concernent :

- la lutte contre les pollutions urbaines,
- les travaux sur cours d'eau,
- la continuité écologique,
- la lutte contre la pollution par les nitrates,
- la police de la chasse,
- la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels,
- le contrôle de la détention et commercialisation de faune sauvage.

Le bilan 2013 :

En 2013, l'équivalent de **1600 hommes : jours** ont été déployés sur des contrôles touchant aux thématiques de l'eau, de la nature, des paysages, de la chasse, de la circulation des véhicules terrestres à moteur (VTM). Cela représente près de **1650 contrôles** (environ 800 pour le domaine eau et 850 pour le domaine nature et biodiversité).

75 procédures administratives et 130 procédures judiciaires ont été dressées suite aux constats de non conformités et d'infractions au code de l'environnement.

LES ACTEURS DE LA POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

	POLICE ADMINISTRATIVE	POLICE JUDICIAIRE
Dépend du	PREFET	PROCUREUR REPUBLIQUE
Compétence	Contrôle du respect des textes législatifs et réglementaires ainsi que des actes administratifs individuels	Recherche et constatation des infractions, rassemblement des preuves et recherche des auteurs
Exemples	Création de plans d'eau non autorisés Détenion sans autorisation d'espèces non domestiques	Circulation hors des voies ouvertes à la circulation publique Destruction de zones humides

De nombreux acteurs participent à la police de l'environnement dans le Tarn :

En police administrative, les agents de la DDT, de la DDCSPP, de l'UT DREAL en charge du contrôle et de l'instruction des dossiers administratifs.

En police judiciaire :

⇒ police et gendarmerie nationales : compétence universelle

⇒ les Maires

⇒ les inspecteurs de l'environnement commissionnés et assermentés de l'ONEMA, l'ONCFS, de la DDT, DDCSPP et DREAL

⇒ l'ONF et l'ARS, ont aussi des « agents et fonctionnaires » habilités par la loi à exercer certaines fonctions de police judiciaire.

Pour des compétences différentes !

En fonction de leur structure d'appartenance, de leurs spécialités de commissionnement et d'assermentation, ces agents ont des compétences territoriales, matérielles et des pouvoirs d'enquête différents.

Missions	Services	
	Instruction dossier	Police administrative et/ou judiciaire
NATURE	Instruction dossier	Police administrative et/ou judiciaire
Natura 2000	DDT	ONCFS – ONEMA - DDT
Espèces protégées	DREAL	ONCFS - ONEMA
Police de la chasse	DDT	ONCFS
Police établissements (espèces gibier)	DDT	DDT - ONCFS
Police établissements espèces non domestiques	DREAL - DDCSPP-DDT	DDCSPP - ONCFS
Police commerce international faune, flore	DREAL	DDCSPP – DREAL - ONCFS
Police sites inscrits, classés	DREAL	DREAL - ONCFS
Police des milieux boisés	DDT - ONF	DDT - ONF
Circulation engins motorisés hors des voies	DDT	ONCFS - ONF
RISQUES, NUISANCES et CADRE DE VIE	Instruction dossier	Police administrative et/ou judiciaire
Installations classées pour l'environnement	UT DREAL (générales) DDCSP (agricoles)	UT DREAL (générales) DDCSP (agricoles)
Sécurité des ouvrages hydrauliques	UT DREAL -DDT	UT DREAL
Publicité, enseignes, pré-enseignes	DDT - DREAL	DDT - ONCFS
Déchets (dangereux ¹ , inertes ² , sauvages ³)	DREAL1- DDT2- Mairie ³	DREAL1- DDT2- Mairie ³
EAU	Instruction dossier	Police administrative et/ou judiciaire
Police de l'eau	DDT	ONEMA-DDT
Police de la pêche	DDT	ONCFS – ONEMA - DDT
Police sanitaire des captages d'eau potable	ARS	ARS

Liste des acronymes utilisés :

DDT : Direction Départementale des Territoires

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

UT : Unité Territoriale

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ARS : Agence Régionale de Santé

ONF : Office National des Forêts

Pour plus d'informations

appeler la DDT :

DDT du Tarn 19, rue de Ciron

81000 ALBI Tel : 05 81 27 59 83